

Cartographie numérique et développement des territoires

Synthèse de l'étude - ITEMS International et le laboratoire a+H - Novembre 2007

Le contexte

Conçus au départ comme des outils de gestion, les SIG ont progressivement évolué pour devenir des outils d'aide à la décision, de partage d'information, d'échange entre les différents acteurs qui font partie intégrante du territoire: puissance publique, citoyens, associations, tiers secteur, entreprises.

Ce territoire évolue au rythme de l'Internet. Il est maintenant truffé de références territoriales, d'adresses et d'itinéraires et la cartographie est un maillon essentiel des systèmes d'information. Le territoire numérique doit compléter, enrichir, densifier le territoire physique. On évoque à ce propos, la notion de «territoire augmenté».

Qu'est ce que la cartographie en ligne ?

Or, la cartographie en ligne et la « cartographie 2.0 » constituent aujourd'hui l'un des foyers d'innovation les plus dynamiques de l'Internet et des technologies numériques. Ces services de géolocalisation donnent les moyens à tous types de publics - notamment amateurs - de superposer aux cartes géographiques des informations et des services, les transformant ainsi en cartes à valeur ajoutée. Les analyses proposées sont tout aussi pertinentes, pour certaines d'entre elles, que celles des professionnels.

La cartographie 2.0 englobe les innovations qui tirent pleinement parti des nouvelles architectures dites « Services Web », de formats comme geoRss, des « interfaces de programmation » (API) conférant aux cartes en ligne des fonctionnalités assez proches et notamment une dimension analytique assez proche de celles que l'on pouvait trouver dans les cartes issues directement des SIG.

La cartographie 2.0 illustre plusieurs traits marquants de l'Internet d'aujourd'hui :

La puissance de la technique et des services (donc de l'offre) se joint à celle des pratiques et des usages,

Les techniques se combinent entre elles : cartographie, photo, vidéo, blog, flux RSS,

Les pratiques se combinent également, servies par une masse critique très importante de millions d'utilisateurs actifs prêts à jouer le jeu de l'innovation permanente, s'informant et s'éduquant entre eux.

Quelles conséquences pour les collectivités ?

Quand ces applications portent sur des domaines d'activité, des pratiques ou des équipements qui ne relèvent pas directement de leur compétence, les collectivités peuvent estimer que ces applications relèvent de l'initiative privée, individuelle ou citoyenne, et au delà, voire même encourager des services qui contribuent à l'animation du territoire.

La situation devient plus aiguë si les collectivités territoriales voient se développer des services cartographiques portant sur des activités, des équipements ou des pratiques qui relèvent de leur responsabilité. On assiste, ainsi, au développement, de « cartes » qui recensent et localisent les monuments historiques, les sites archéologiques, les moyens de transport, les équipements touristiques et sportifs.

Dans le même temps, le déploiement du Référentiel à Grande échelle (RGE) dans le domaine de la production d'information géographique, et la mise en place du Géoportail dans le domaine de la diffusion recomposent le dispositif français d'information géographique.

Ces initiatives réactivent le débat sur la place centrale de l'IGN dans l'écosystème national d'information géographique, sur le statut de l'IGN, sa politique commerciale et tarifaire, le rôle des collectivités territoriales dans la production et la diffusion de l'information géographique.

La mise à disposition de données géographiques en ligne par le Géoportail répond aux exigences européennes de la directive INSPIRE (Infrastructure for spatial information in Europe) et offre une alternative aux portails mondiaux de cartographie que constituent Google Maps et Google Earth.

D'autre part, le programme Proximité de géolocalisation de services de proximité portée par la Caisse des Dépôts et ses partenaires offre une autre voie possible.

En définitive, La cartographie s'est longtemps inscrite dans une sphère essentiellement professionnelle et dont l'exercice revenait à des acteurs spécialisés : entreprises et pouvoirs publics principalement. Les SIG imposaient l'utilisation de ressources matérielles et logicielles coûteuses et complexes à utiliser et requéraient les compétences d'ingénieurs spécialisés dans le domaine de la géomatique.

La démocratisation de l'activité cartographique a pour conséquence une certaine confusion des rôles entre les acteurs publics territoriaux, enracinés dans les contraintes du local, et les acteurs privés, livrés aux évolutions fulgurantes du marché.

Les collectivités territoriales sont donc confrontées à de nouvelles attentes et à de nouveaux défis :

- Les citoyens comprendront de plus en plus difficilement de n'avoir pas accès à des données relatives à leur territoire (commune, département, région) qu'ils trouvent aisément sur les portails mondiaux. S'ils trouvent des cartes et des données sur les sites des collectivités, sur les portails cartographiques régionaux ou sur le Géoportail, ils admettront de plus en plus difficilement les limitations que les acteurs publics en termes de droits d'usage, de réutilisation, en particulier.
- Favoriser un accès à des couches d'information favorisant les usages citoyens et démocratiques.
- Dynamiser le tissu économique des acteurs de la géomatique.
- Clarifier le statut des données produites par les collectivités territoriales et les

droits d'usage accordés aux utilisateurs : réutilisation, exploitation commerciale.

Sommaire

1 - Introduction : les collectivités face à la démocratisation de la cartographie

- 1.1. Contexte de l'étude
- 1.2. Objectifs de l'étude
- 1.3. Méthodologie
- 1.4. Axes problématiques
- 1.5. Une approche des tensions entre territoire physique et territoire numérique

2 - Cadrage théorique

- 2.1. La cartographie aujourd'hui à la croisée de trois perspectives
- 2.2. Les trois régimes de légitimité de la représentation territoriale
- 2.3. Perspectives et territoires

3 - Les SIG dans les collectivités locales

- 3.1. Problèmes de définition
- 3.2. Les SIG : des outils de spécialistes longtemps réservés aux seuls spécialistes
- 3.3. Le décloisonnement des SIG dans les années 90
- 3.4. La décentralisation et le virage géomatique des collectivités
- 3.5. Les usages des SIG dans les collectivités territoriales
- 3.6. Décentralisation, régionalisation, mutualisation de l'information géographique et des SIG
- 3.7. Disparités dans la formalisation des dispositifs régionaux de mutualisation

4 - De la cartographie en ligne à la cartographie 2.0

- 4.1. Qu'est ce que la cartographie en ligne ?
- 4.2. Retour sur les solutions techniques en matière de cartographie en ligne
- 4.3. La cartographie 2.0 : Webservices, API et Mapplets
- 4.4. Avantages et inconvénients de la cartographie 2.0

5 - De l'engouement du public aujourd'hui, les attentes des citoyens demain

- 5.1. L'engouement du public pour la cartographie 2.0
- 5.2. Les usages liés à la cartographie 2.0
- 5.3. A l'horizon : la banalisation des technologies géonumériques
- 5.4. La cartographie 2.0 se répand dans les territoires

6 - Les collectivités tiraillées entre des logiques contradictoires

- 6.1. La directive INSPIRE
- 6.2. Commercialisation et réutilisation des données publiques: un débat récurrent
- 6.3. La politique et le statut de l'IGN controversés
- 6.4. Le Géoportail
- 6.5. La géolocalisation de services de proximités : le programme Proximités

7 - Défis, enjeux et scénarios pour les collectivités

- 7.1. Défis et enjeux
- 7.2. Éléments pour la construction des scénarios
- 7.3. Les scénarios

8 - Annexe

8.1. Glossaire

8.2. Initiatives européennes dans le domaine de la cartographie

8.3. Un cadre juridique européen favorable à la diffusion des données géographiques

Diffusion de l'étude

L'étude dans sa version intégrale est destinée aux partenaires du programme IRIS : Régions Auvergne, Basse-Normandie, Corse, Guadeloupe, Ile-de-France (ARTESI), Midi-Pyrénées (ARDESI), Pays-de-la-Loire, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Réunion, Rhône-Alpes, ACFCI et CDC.

Elle sera rendue publique à partir de septembre 2008 sur le site OTeN : www.oten.fr



L'étude, ainsi que sa synthèse, sera diffusée sous licence Creative Commons "by-nc-sa/2.0" incluant le respect des conditions suivantes : Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage des Conditions Initiales à l'Identique, cf. <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/>

Contact

L'OTeN est à votre écoute pour toute demande d'information complémentaire :

Emmanuel Vandamme

délégué général OTeN

evandamme@oten.fr

+33 (0)6 73 39 26 83